

# Rapport de la commission des finances - préavis 56/2024

## Changement du logiciel de gestion des procès-verbaux

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la COFIN), constituée par son Président M. Simon Schülé et par ses membres Mmes Filomène Garcia, et Nadia Pisani Ben Nsir et Ariane Morand (M. Philippe Noël excusé), s'est réunie une première fois le 6 août 2024 pour préparer ses questions puis le 19 août 2024 en présence de Mme la Syndique Claudia Perrin, de MM. les Municipaux Denis Favre, Blaise Jaunin et Patrick Oppliger (Mme Jennifer Dagon excusée), afin d'examiner le préavis cité en titre. Nous remercions la Municipalité pour les explications et documents fournis ainsi que les réponses à nos questions.

La COFIN s'est réunie le 28 août 2024 afin de statuer et rédiger son rapport.

### **Objet du préavis**

L'administration communale a besoin d'un nouveau logiciel de gestion des séances et procès-verbaux, pour remplacer l'existant qui ne remplit plus sa mission. La Municipalité nous demande un crédit complémentaire de CHF 17'500,00 pour acquérir celui-ci, migrer les données existantes et former le personnel communal et les membres de la Municipalité.

### **Préambule**

La solution actuelle, utilisée depuis 1995, est arrivée à ses limites. Elle faisait partie d'une suite logicielle utilisée à l'époque, BDI, remplacée depuis très longtemps. La partie du logiciel gérant les séances et les procès-verbaux a cependant été conservée, car elle était compatible avec les nouveaux outils et remplissait ses fonctions.

Sa dernière mise à jour date de 2014, et encore une fois, elle fonctionnait assez bien pour ne pas justifier un changement jusqu'ici.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui, l'outil n'est plus stable et difficilement utilisable. Il est l'heure de passer à une autre solution.

Le président de la COFIN a eu accès à l'offre de la société sélectionnée et a pu étudier plus en détail ce qui était inclus dans ce logiciel et le mode de calcul du prix.

### **Solution proposée**

La Municipalité nous présente le logiciel qui l'a convaincue, après étude de trois solutions différentes : eSéances, développé par la société Artionet, basée à Delémont.

Il s'agit de la solution la moins chère, développée et hébergée en Suisse et elle est utilisée par au moins 180 administrations en Suisse.

Les données de l'ancien système seront migrées vers ce nouvel outil afin de conserver l'historique communal et de pouvoir effectuer des recherches dans leur contenu. Cette solution s'intègre également dans la nouvelle GED (logiciel de gestion des documents électroniques) utilisée par notre administration.

De plus, elle a été utilisée par notre Secrétaire municipal actuel dans une activité précédente, ce qui en facilitera l'adoption et la transition.

### **GED actuelle : fonctionnalité intégrée ?**

La GED récemment mise à jour, ELO, propose un module avec des fonctions similaires, mais au coût annuel approximatif de CHF 24'000.-. Cette option n'a donc pas été retenue.

### **Coût d'achat et d'entretien annuel**

Le coût de la licence unique comme celle de l'entretien annuel sont liés au nombre d'habitants de la commune, ce qui nous semble un modèle de prix intéressant pour une petite commune comme la nôtre.

# Rapport de la commission des finances - préavis 56/2024

## Changement du logiciel de gestion des procès-verbaux

Comme on peut le voir dans le tableau suivant, les coûts annuels récurrents s'élèvent à CHF 3'394,23.

Coûts uniques	Montant CHF
Licence	5 899,00
Frais d'installation	2 100,00
Réimportation des anciennes données	2 500,00
Second facteur d'identification	500,00
Formation	1 800,00
TVA 8,1%	1 036,72
<b>Total TTC</b>	<b>13 835,72</b>

Coûts annuels	Montant CHF
Maintenance annuelle	2 350,00
Hébergement annuel	789,90
TVA 8,1%	254,33
<b>Total TTC</b>	<b>3 394,23</b>

### Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN recommande sans réserve l'approbation du budget demandé et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal n° 56/2024 adopté en séance de Municipalité du 17 juin 2024 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide :

- d'accepter le préavis 56/2024 tel que présenté ;
- d'accorder un budget complémentaire de CHF 17'500,00 TTC au compte 02230 - 3133.00 dans le but de remplacer le logiciel de gestion des procès-verbaux de la Municipalité.

Romanel-sur-Lausanne, le 28 août 2024

Le rapporteur



**Simon Schülé**

**Président**

Les autres membres



**Ariane Morand**



**Filomène Garcia**



**Nadia Pisani Ben Nsir**



**Philippe Noël (excusé)**